

TEXTE adopté par la CAA de Versailles du 19 juin 2023

POUR 22
CONTRE 0
ABST 0

Contexte / Action

Face au projet brutal du gouvernement et aux nombreuses atteintes portées à la démocratie, tant sociale que parlementaire, pour imposer sa contre-réforme des retraites, une mobilisation puissante, inscrite dans un large cadre intersyndical, historique par son caractère unitaire, s'est inscrite dans la durée, se poursuivant jusqu'au au mois de juin, alors que le Gouvernement avait maintenu son projet.

Les retraité.es ont participé nombreuses et nombreux aux manifestations contre la réforme des retraites faisant ainsi la démonstration qu'actifs et retraités ont bien des intérêts et des objectifs communs : cette réforme vise à réduire la part des richesses consacrées aux retraites. A travers elle, c'est donc bien l'ensemble de la population retraitée, d'aujourd'hui comme de demain, qui est concerné.

Malgré l'opposition de la très grande majorité de la population, le Gouvernement, minoritaire à l'assemblée, a maintenu de manière antidémocratique et autoritaire son projet, utilisant tous les artifices que permet la Vème République. Ce jusqu'au-boutisme, tant dans l'idéologie que dans les méthodes, porte atteinte à la démocratie sociale et parlementaire.

L'unité intersyndicale pour combattre ce projet a permis aux organisations intersyndicales de gagner en visibilité et en crédibilité. La puissance de la mobilisation a fait émerger d'autres problématiques (conditions de travail, salaires). et révélé la fragilité de ce même gouvernement, l'empêchant d'aller plus loin sur plusieurs sujets. Où en serait-on sans les mobilisations qui ont eu lieu ? On est encore loin pour autant d'avoir obtenu des avancées suffisantes et devons continuer de dénoncer l'insuffisance des mesures salariales, très insuffisante, et mettre tout en œuvre pour combattre le Pacte, mais aussi relancer la mobilisation sur les sujets de société (défense de notre système social et de solidarité) pour enfin gagner.

La déstabilisation du gouvernement l'a cependant aussi conduit à révéler son vrai visage, en contribuant à légitimer l'extrême droite et ses idées.

Protection Sociale Complémentaire

La Protection Sociale Complémentaire se met en place à marche forcée, aggravant encore la rupture de la solidarité intergénérationnelle avec la tarification à l'âge (dans laquelle les mutuelles se sont déjà engagées) et en instaurant, comble du cynisme, un prélèvement supplémentaire d'au moins 2 % sur l'ensemble des cotisations pour abonder un fonds d'aide pour une prise en charge des retraité-es les plus défavorisé-es.

Rupture de solidarité aussi entre les actifs eux-mêmes notamment parce que la participation de l'employeur pour ces derniers sera la même pour tous quel que soit le niveau de rémunération. Les conséquences pour les retraités de la Fonction publique seront graves : 22 % des retraités renoncent déjà aux soins. L'augmentation inévitable des cotisations des mutuelles aggravera la situation. Les retraité-es qui n'auraient plus les moyens de payer une telle cotisation devront se rabattre sur une complémentaire moins chère mais couvrant moins de risques, avec un reste à charge bien plus important, alors même que c'est la période de leur vie où ils-elles en auraient le plus besoin. Aucun accompagnement des personnes âgées n'a été prévu pour anticiper ce changement brutal. Les personnes déjà en retraite vont devoir « choisir » d'adhérer ou non à la mutuelle ou assurance

choisie par le ministère dans l'incompréhension des enjeux pour beaucoup.

Pour les actives et les actifs, s'ajoute à ce travail de sape du système de couverture santé déjà mis à mal depuis des décennies (recul des remboursements sécu, accroissement des dépassement d'honoraires et donc accroissement de la part pris en charge par les mutuelles) le refus à ce jour de coupler comme aujourd'hui santé et prévoyance, le contrat collectif obligatoire exclurait la couverture complémentaire en prévoyance. Celle-ci serait facultative et individuelle, nouvelle rupture de solidarité entre les actifs avec le risque de voir se développer des situations dramatiques d'agent.es durablement malades et non couvert.es.

AESH

La journée de mobilisation intersyndicale AESH du 13 juin organisée dans des délais très restreints, a été bien reçue par les collègues AESH de l'académie. Le projet du gouvernement de fusionner leurs tâches avec celles des AED pour créer des Accompagnants à la réussite éducative (ARE) précarise encore plus ces personnels en niant leurs spécificités professionnelles. Cette vision déconnectée du terrain et visant seulement à optimiser la masse salariale, dégrade encore plus les conditions de travail des personnels concernés.

Les atteintes à leur métiers sont autant de reculades dans la mise en place d'une réelle école inclusive. Le SNES doit continuer de combattre les atteintes que représente entre autres la possibilité d'intégrer des AESH embauchés à titre privé tout en mettant en avant ses mandats et les revendications qu'il porte pour les personnels AESH, tout particulièrement la création d'un corps de fonctionnaire catégorie B.

Il doit mettre rapidement en débat au sein de l'intersyndicale à la rentrée, une journée d'action annoncée à l'avance pour pouvoir mobiliser pleinement l'ensemble de la profession.

Vies scolaires

De même, l'attribution des moyens aux vies scolaires ne peut que susciter l'inquiétude. La stabilité, voire la baisse des enveloppes de l'assistance éducative dans un contexte d'accroissement démographique notamment dans l'Essonne et le Val-d'Oise ne peut que dégrader les conditions de travail des AED. Chaque AED a de plus en plus d'élèves à encadrer alors qu'on assiste à une dégradation du climat scolaire et à des phénomènes de rixes. Le SNES-Fsu exige des moyens supplémentaires et non des redéploiements qui peuvent se faire au détriment d'établissements situés en Éducation prioritaire et le financement de moyens dédiés pour accompagner l'ouverture de nouveaux établissements. Comment le Ministère peut-il continuer à affirmer que la lutte contre le harcèlement est une priorité et en même temps affaiblir les vies scolaires et diminuer l'encadrement ?

Non-titulaires

La réforme des retraites et l'absence de toute mesure salariale pour les non-titulaires aggravent encore le décrochage salarial pour ces personnels enseignants, CPE et PsyEN, et créent un effet de dumping social.

Si le rectorat concède à la marge quelques améliorations favorables au recrutement et à la fidélisation des non-titulaires, il n'améliore pas pour autant leur cadre de gestion ordinaire. Il porte ainsi régulièrement atteinte à leurs droits (blocage fréquent de la délivrance des attestations employeurs et de l'attribution de la prime précarité).

Si le Rectorat de Versailles, avec l'objectif d'afficher davantage de postes pourvus à la rentrée, concède à la marge quelques améliorations dans la gestion de certains non-titulaires (CDD de 2 ans proposés dans le 1er degré et dans certaines disciplines très déficitaires de la voie professionnelle), rien n'est prévu pour la grande majorité des disciplines du second degré, et il n'est toujours pas

question pour autant de valoriser les salaires (la réforme des retraites aggrave l'indignité des pensions ; les non-titulaires sont exclus des mesures de carrière) ; ni d'améliorer la gestion des personnels, qui reste industrielle et maltraitante : vœux d'affectation ignorés, inspections souvent à charge, accès aux formations insuffisant, versement du chômage aléatoire et contournement des conditions d'attribution de la prime de précarité restent la règle.

Les pratiques et le discours du Rectorat concernant l'attestation employeur (qui devrait être délivrée au dernier jour du contrat) comme la prime de précarité sont inacceptables. Alors que le versement de la prime de précarité doit en principe intervenir dès la fin du contrat, certains personnels dont le contrat n'est pas renouvelé doivent parfois attendre plusieurs mois et nos interventions pour la percevoir. Dans certaines situations (sous service, Congé maladie ou congé maternité), les collègues s'entendent dire qu'ils ne sont pas prioritaires, un discours scandaleux mais censé justifier que des personnels soient privés du droit à bénéficier d'une indemnité qui leur permet de subsister, au motif qu'ils en perçoivent d'autres (IJ).

De manière générale, les conditions de travail des enseignants, CPE et PsyEN restent telles qu'elles entraînent près de 500 départs volontaires chaque année. Tout en renonçant pour le Second degré au job dating, le Rectorat étend encore son réseau de recruteurs (après Pôle Emploi et l'APEC, les CCI et les salons de l'emploi). Dans le même temps, il remercie des collègues à la veille du CDI, qui n'ont pas même bénéficié du moindre tutorat ni d'une remédiation par les corps d'inspection. Nous dénonçons et combattons toutes les incohérences de cette politique de recrutement.

Mutations – Carrières

Depuis la publication des résultats de l'intra, les militant.es de la section académique incitent les collègues à déposer des recours, pour dénoncer sans relâche l'opacité qui résulte de la loi de Transformation de la Fonction publique, pour contraindre l'Administration à apporter davantage d'informations, ou dans bien des cas à apporter une réponse à des situations individuelles difficiles. Cette action, essentielle à la syndicalisation, doit être poursuivie et mise en avant.

Sans rien changer au scandale de l'absence de revalorisation véritable, les nouvelles avancées obtenues concernant les carrières (passage désormais quasi automatique à l'échelon spécial, augmentation du ratio hors-classe, probable disparition des viviers et décontingement de la classe exceptionnelle) doivent être mises en avant et décryptées dans notre communication en direction des collègues.

PACTE// revalo // annonce FP

Alors que la situation sociale est alarmante en France tout particulièrement sur la question du pouvoir d'achat, le gouvernement fait de la faiblesse de nos salaires un levier pour attaquer nos statuts et par là même, l'essence du service public d'éducation. En effet dans son projet, qu'il présente éhontément comme une revalorisation, le binôme SOCLE/ PACTE vise bien à attaquer nos statuts et renforce les inégalités de tous ordres, en particulier femmes-hommes et personnels avec handicap.

C'est bien l'insuffisance insultante des mesures SOCLE qui permet d'inciter les collègues dans une situation salariale difficile d'accepter le PACTE. Le SNES-FSU doit poursuivre sa campagne de décryptage du PACTE et porter ses analyses auprès de la profession, notamment par le biais de nombreuses HMIS, particulièrement bien accueillies. Les retours des salles des professeurs révèlent qu'une large majorité est opposée à ce nouveau dispositif, et ce malgré un discours fluctuant, souvent mensonger de l'Administration. La lutte contre le Pacte doit continuer d'être menée au sein de l'intersyndicale la plus large. Elle doit porter sur deux axes :

- Le Pacte est un outil neo-libéral dirigé contre nos métiers, nos statuts et donc contre la conception du Service public d'Éducation que nous défendons. Il s'inscrit parfaitement dans la logique des réformes menées ces dernières années, en accélérant l'individualisation, l'annualisation et la

contractualisation des missions et des rémunérations, donc la perte du cadre national tant pour les personnels que pour les établissements.

- De plus, Le Pacte n'est en rien une revalorisation. L'insuffisance des mesures SOCLE, l'augmentation dérisoire du point d'indice (1,5%) et la forte inflation actuelle (5,2 % en 2022) risquent de conduire des collègues à signer le Pacte. C'est en réaffirmant fortement nos mandats pour une réelle revalorisation de nos métiers, et en luttant pour celle-ci, que le SNES-FSU combattra le Pacte le plus efficacement.

Les annonces faites lors de la réunion salariale dans la Fonction publique rendent ce combat d'autant plus important. Il doit être porté au premier plan. L'ensemble des agents verront la valeur du point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera ainsi à terme de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Le dégel de 1,5% du point d'indice est un nouvel affront fait aux agents et les autres propositions, essentiellement indemnitaires sont clairement décalées et insuffisantes par rapport aux besoins.

LA FSU doit continuer de mobiliser pour un rattrapage du point d'indice et exiger sa réindexation sur l'inflation.

Le pouvoir d'achat des retraités continue de se dégrader, l'évolution des pensions ne suivant pas celle des prix: entre janvier 2017 et janvier 2023, les prix ont augmenté de 15,5% , les pensions de 7,9 % soit en 6 ans la perte de plus de deux mois de pension. Les retraités, dans le cadre du G9 revendiquent :

- une revalorisation immédiate de toutes les pensions y compris les complémentaires pour compenser l'inflation depuis le 1 janvier 2023.
- des mesures de rattrapage des pertes constatées depuis 2017.
- une pension au minimum au SMIC.
- l'indexation des pensions selon le salaire moyen

Lycée / examens

Le Ministère lui-même ne peut plus faire autrement que l'admettre : la fin d'année scolaire en lycée est apocalyptique. Rien ne fonctionne dans le bac façon Jean-Michel Blanquer, pleinement mis en œuvre cette année, l'actuel ministre s'étant refusé à modifier quoi que ce soit, maintenant notamment les épreuves de spécialités en mars. Et voilà que J. C. Ringard et P. Mathiot sont contraints de reconnaître tous les problèmes posés par ces épreuves et la généralisation du contrôle continu, reprenant bien des arguments que nous avons pointés dès les premières annonces... et suggérant maintenant que les épreuves de spécialités se tiennent en juin, tout en continuant de parer le lycée Blanquer de vertus particulièrement contestables (notamment celle de permettre la diversification des parcours).

Le Ministère peut s'agiter tant qu'il veut sur l'importance du troisième trimestre, la publication dès le mois d'avril des résultats des épreuves de spécialités (avec des notes parfois très déroutantes cette année et qui révèlent de fortes disparités entre disciplines), combinée au jeu des coefficients et au poids du contrôle continu a été, comme c'était prévisible, source de démotivation, d'absentéisme, et n'a pas été favorable à l'implication des élèves dans l'épreuve de philosophie.

L'organisation de l'examen et la tâche des professeurs sont loin d'avoir été allégées. Les professeurs de lettres notamment continuent d'être sur-convoqués (pour l'EAF, mais aussi pour le Grand Oral) ; les collègues convoqués pour le Grand Oral le sont à l'excès (sur une semaine entière). Et comme chaque année, les convocations sont envoyées à tort et à travers, l'indemnisation des missions de jury versée avec un retard excessif. Comme chaque année, nous incitons les collègues à demander la révision de leurs convocations, à réclamer leur dû, et intervenons sans relâche auprès du SIEC. Nous incitons aussi les collègues, en leur proposant un modèle de vœu, à dénoncer en Conseil d'administration tous les dysfonctionnements relevés cette année, et à continuer de revendiquer la remise à plat de la réforme du lycée et le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes.

Collège

Une nouvelle fois le collège, première victime des politiques libérales, est attaqué par ce gouvernement, avec la volonté de remettre en cause l'intégrité du second degré, garant de la démocratisation de l'école. Ses réformes, tout particulièrement celle de la classe de sixième, marquent le retour de la lubie libérale de l'école fondamentale.

La vision rétrograde de l'école que prône le Gouvernement s'illustre pleinement dans la réforme de la sixième : un renforcement des « fondamentaux », qui vient remplacer l'enseignement de la technologie (supprimée en 6e par voie de presse sans aucun texte réglementaire, au moment de la préparation de rentrée dans les établissements, avec des conséquences très lourdes pour les personnels) ; mais aussi des heures de « découverte des métiers », qui portent une vision utilitariste de l'Education tout en affaiblissant sa mission émancipatrice. Ce dispositif est aussi un véritable cheval de Troie ouvrant grand la porte aux organismes privés ou à des associations, pour s'immiscer dans les établissements.

Le Pacte, quant à lui, est avant tout un outil de mise en œuvre à marche forcée de ces dispositifs (par exemple : heure d'accompagnement aux devoirs en 6ème liée au PACTE serait mieux rémunérée qu'une heure de devoirs faits en cycle 4), en même temps qu'il renvoie la responsabilité de leur bon fonctionnement au local, avec encore bien des incertitudes quant à l'organisation (ex. quelle organisation pour l'heure de soutien mathématiques / français).

Le SNES-FSU doit réaffirmer son projet pour le collège et combattre fermement ces nouvelles réformes, en complète opposition avec ce que nous portons.

Voie professionnelle

La réforme particulièrement brutale de la voie professionnelle remet radicalement en cause l'avenir de cette voie. En liant la carte des formations aux besoins économiques locaux, elle accentue les inégalités sociales et assigne les élèves à des métiers aux conditions d'emploi peu attractives et qui peinent à recruter. Cette réforme revient à mettre en place un vaste plan social, visant prioritairement les filières tertiaires, filières dans lesquelles les femmes sont majoritaires, et où personnels et élèves seront contraint·es à une énième reconversion ou à une orientation non choisie. Cette réforme est aussi l'aboutissement d'une série cohérente, qui aboutit à tourner résolument le dos à l'ambition que nous continuons de porter d'une élévation du niveau de qualification. La refonte de l'année de terminale, avec la perte des heures disciplinaires associées, est constitutive d'un renoncement d'ampleur à la qualité de la formation. La libéralisation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et le développement de ce dernier ne peuvent avoir d'autre but que la déqualification volontaire de l'emploi. L'ensemble de ces mesures, auxquelles s'opposent l'ensemble des organisations syndicales, sont le signe d'un mépris des personnels et de leurs représentants, mais aussi d'une vision particulièrement étriquée et réactionnaire de la formation des jeunes.

Le Pacte, plus brutal encore en lycée pro qu'ailleurs du fait du caractère non sécable et du lien évident avec la réforme (6 briques ou rien! Et la quasi totalité des missions sont orientées vers le déploiement de la réforme), va y dégrader les conditions de travail des personnels de manière considérable (charge de travail alourdie, perte de liberté professionnelle, assujettissement des personnels...), et faire exploser les inégalités salariales entre femmes et hommes.

Le SNES-FSU est pleinement engagé dans la lutte contre la réforme de la voie professionnelle, qui concerne toutes et tous et est emblématique des politiques de démantèlement du Service public d'éducation que nous combattons.

Congrès

Notre organisation syndicale est porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Cette bien grâce à cela qu'elle reste la première organisation syndicale de la profession et qu'elle représente l'ensemble des personnels de son champ de syndicalisation.

C'est pour cela, tout particulièrement dans le contexte social et sociétal actuel que prendre en charge

des questions centrales telles que la protection sociale, l'écologie, les luttes contre les discriminations et la lutte contre les Violences Sexistes et sexuelles demande à être mis en avant dans nos mandats par un thème consacré à notre lutte pour une société juste et solidaire. L'implication de l'ensemble des militants dans la réflexion sur chacune de ces questions est indispensable.

Disperser ces questions, qui peuvent paraître transversales, dans d'autres thèmes, conduirait à ne les traiter que de manière parcellaire tout en surchargeant des thèmes déjà bien denses.

La question du temps mais aussi du renouvellement et de la formation des militants est une question centrale pour le SNES-FSU Versailles. Occulter les thématiques en lien avec notre syndicalisme de transformation sociale, sous prétexte de gagner du temps, constituerait un très regrettable renoncement. Répondre à cette difficulté doit passer par la formation et le temps consacré à la réflexion syndicale collective sur ces sujets. Donner l'impression que l'on rend ces sujets secondaires nous mettrait en décalage avec une partie croissante de nos militants et de la profession, surtout parmi les plus jeunes.

Le SNES-FSU Versailles se prononce pour le maintien d'un congrès structuré autour de 4 thèmes, ce qui garantit aussi le lien avec la FSU et facilite nos mandatements au sein de notre fédération.

Plan d'action

Préparer grève (FSU dans cadre intersyndical le plus large possible) dès le mois de septembre, sur les salaires, contre le Pacte

Retraites

Poursuivre l'action pour les retraites et notre projet de société solidaire et proposer des modalités d'actions diversifiées (cartes postales...) faisant vivre le mouvement pendant les congés d'été.

Les organisations du G9 ont confirmé leur engagement contre la réforme des retraites tout en poursuivant l'objectif de lutter pour des revendications plus spécifiques.

Le G9 a donc décidé de poursuivre la lutte pour exiger la revalorisation des pensions, défendre les services publics, l'accès à la santé et la protection sociale...

Le travail unitaire au sein du G9 se poursuit également autour du projet de loi du « bien vieillir », de la réforme des services à domicile...

Pacte

Poursuivre information et décryptage (HMIS, réunions, tracts) pour convaincre de la nécessité du rejet collectif et massif du Pacte et de la lutte pour la défense de nos statuts et de nos métiers.

Continuer de lutter pour obtenir le vrai plan de revalorisation que nous portons, à opposer aux mensonges du gouvernement.

Mener une campagne active de syndicalisation autour de la mobilisation et de l'action

Protection sociale

Poursuivre notre bataille pour la couverture des soins prescrits à 100 % par la Sécu pour assurer la solidarité entre tous les assurés sociaux.

Continuer à demander dans les négociations que les ministères participent aussi à la couverture complémentaire en prévoyance pour maintenir a minima les niveaux de couvertures actuels.

Continuer d'informer les collègues sur ces questions en utilisant le matériel existant.

Non-titulaires

Campagne d'information sur leurs droits auprès des collègues non-titulaires

Interventions systématiques sur les situations individuelles, notamment contournement des droits

Interpellations du Rectorat pour obtenir des améliorations significatives de la gestion des non-titulaires + formations adaptées et accompagnement vers le concours et la titularisation

Éducation

Informers pour construire mobilisations sur réforme du collège, réforme du bac et du lycée Blanquer et réalité de ce qu'a été le bac Blanquer

Continuer de construire avec le SNUEP la mobilisation pour la défense d'une vraie voie pro émancipatrice permettant de former des citoyens, pas des travailleurs.

Rappeler notre refus de voir les adjoints gestionnaires placés sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale qu'instaure le loi 3DS.

Appeler à voter contre les conventions actuellement mises à l'ordre du jour dans les CA prévoyant cette autorité fonctionnelle.

Conditions de travail

Agir syndicalement pour dénoncer et combattre les dysfonctionnements liés au néo-management et pour obtenir des réponses et solutions à la hauteur de la gravité des situations .

Dénoncer la sous-dotation en moyens vie scolaire et mettre en lumière la réalité des conditions de travail.

Moyens DGH

Soutenir et relayer actions locales sur moyens (DGH, assistance éducatives...), particulièrement en Éducation prioritaire (action dpt 92 : 21 juin ;).

Être en mesure de porter journée d'action nationale dès septembre pour faire la lumière sur conditions de rentrée. Mettre en avant les actions locales